

École GENDREAU 102, rue Cutting, Coaticook (Québec) J1A 2G4

Téléphone : 819.849.7075 Site Web : http://ecole.cshc.qc.ca/gendreau/gendreau.html

Conseil d'établissement

Année 2022-2023

Toutes les membres

AVIS DE CONVOCATION

Date: Mardi, 25 octobre 2022

Local 209, école Gendreau Lieu:

18 h 15 Heure:

En cas d'absence, nous vous demandons d'aviser monsieur Jean-Luc Rose, directeur, au plus tard à 12 h le jour de la réunion du conseil d'établissement.

VOTRE PRÉSENCE EST IMPORTANTE

VERSO





École GENDREAU

102, rue Cutting, Coaticook (Québec) J1A 2G4

Téléphone : 819.849.7075

Site Web: http://ecole.cshc.qc.ca/gendreau/gendreau.html

Réunion ordinaire du conseil d'établissement Mardi 25 octobre 2022 – 18 h 15

Conseil d'établissement

Il me fait plaisir de vous inviter à assister à la première réunion ordinaire du conseil d'établissement de l'école Gendreau, qui aura lieu le mardi 25 octobre, à 18h15, au local 209 de l'école Gendreau. Pour le bon déroulement de la rencontre, nous vous prions de lire tous les documents qui vous sont acheminés avant la rencontre.

Voici les points qui seront traités :

Projet d'ordre du jour

- 1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
- 2. Mise en candidature et élection du poste de secrétaire
- 3. Mise en candidature et élection de la présidence
- 4. Mise en candidature et élection de la vice-présidence
- 5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 6. Adoption du procès-verbal du 14 juin 2022 (Document 1 : svp lire avant la rencontre)
- 7. Suivis au procès-verbal du 14 juin 2022
- 8. Formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement
 - a. Capsule 1: Introduction à la formation obligatoire (3 minutes)
 - b. Capsule 7 : Verbes utilisés et distinction (2 minutes)
- 9. Points d'information et de consultation
 - a. Liste et actes d'établissement (Document 2);
 - b. Règles relatives aux critères d'inscription des élèves dans les écoles (Document 3);
 - c. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (Document 4);
 - d. Liste des services éducatifs offerts dans les écoles et les centres (Document 5);
 - **e.** Formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement par le MEES (Document 6).
- 10. Points discutés pour adoption :
 - a. Calendrier des séances (Document 7);
 - b. Règles de régie interne (Document 8) et Dénonciation d'intérêt (Document 9) ;
 - c. Campagnes de financement 2022-2023 (Document 10).
 - **d.** Prix de location de locaux
- 11. Points discutés pour approbation :
 - a. Sorties éducatives de chacune des classes (Document 11 dépôt sur place) ;
- 12. Transmission d'informations :
 - a. Direction
 - a) Organisation scolaire 2022-2023
 - b) Dates de remises bulletins
 - b. Enseignants : les bons coups à l'école
 - c. Service de garde
 - d. OPP
 - e. Comité de parents
 - f. Membres de la communauté
 - g. Correspondance
- 13. Séance de questions du public
- 14. Autres sujets :

| a. | | |
|----|------|------|
| b. | | |
| c. | | |

- 15. Date de la prochaine rencontre : 14 décembre 2022, 18 h 15 à confirmer lors de cette rencontre
- 16. Levée de l'assemblée.

Jean-Luc Rose Directeur

(Article 64, LIP) « Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »

